

États financiers de la

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

31 mars 2013 et 31 mars 2012

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
Bilans	3
États des produits et charges.....	4
États de l'évolution des soldes de fonds.....	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15
Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary	Annexe

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de la Fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons et à l'excédent des produits sur les charges pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, à l'actif à court terme et aux soldes de fonds au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte s.e.n.c.r.l.¹

Le 12 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Bilans

au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012	1er avril 2011
	\$	\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse	908 686	103 140	202 825
Débiteurs	96 428	111 887	172 111
Frais payés d'avance	31 977	11 604	22 639
	1 037 091	226 631	397 575
Portefeuille de placements (note 4)	9 924 879	10 729 030	10 692 182
Investissement dans la filiale (note 5)	2 442 899	763 411	745 129
Immobilisations corporelles (note 6)	3 100	5 452	6 755
	13 407 969	11 724 524	11 841 641
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	123 400	163 326	196 816
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary	45 935	43 433	89 872
Produits reportés	132 041	97 900	68 760
	301 376	304 659	355 448
Engagements (note 9)			
Soldes de fonds			
Dotations			
Affectation d'origine externe	5 780 016	5 400 824	4 916 590
Affectation d'origine interne	6 294 276	5 575 622	5 575 622
Affectés d'origine externe	5 114 646	3 330 914	2 332 952
Général			
Investis en immobilisations corporelles	3 100	5 452	6 755
Non affectés	(4 085 445)	(2 892 947)	(1 345 726)
	13 106 593	11 419 865	11 486 193
	13 407 969	11 724 524	11 841 641

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

....., administrateur

....., administrateur

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

États des produits et charges

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonds Dotation	Fonds Affectés	Fonds Général	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	329 192	2 381 484	3 547 306	6 257 982	5 085 909
Revenus de placement	-	-	416 271	416 271	430 827
Variation de la juste valeur des placements	-	-	809 691	809 691	(314 605)
Total des produits	329 192	2 381 484	4 773 268	7 483 944	5 202 131
Charges					
Salaires	-	-	641 468	641 468	625 071
Dépenses – événements spéciaux	-	-	537 129	537 129	396 346
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement	-	-	258 629	258 629	260 420
Primes d'assurance	-	-	17 364	17 364	28 910
Frais de placement	-	-	45 654	45 654	45 834
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	2 352	2 352	3 032
Total des charges	-	-	1 502 596	1 502 596	1 359 613
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	329 192	2 381 484	3 270 672	5 981 348	3 842 518
Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary – Annexe	-	(663 517)	(4 391 503)	(5 055 020)	(2 486 929)
Chaires et projet spécial	-	-	(211 250)	(211 250)	(346 325)
Projet Développement 5300 (note 5)	-	-	2 855 984	2 855 984	(1 093 874)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant bénéfice net de la filiale	329 192	1 717 967	1 523 903	3 571 062	(84 610)
(Perte nette) bénéfice net de la filiale (note 5)	-	-	(1 884 334)	(1 884 334)	18 282
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	329 192	1 717 967	(360 431)	1 686 728	(66 328)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

États de l'évolution des soldes de fonds

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonds de dotation			Fonds affectés		Fonds général		
	Affectation d'origine externe	Affectation d'origine interne	Total	Total	Investis en immobili- sations corporelles	Non affectés	Total	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2011	4 916 590	5 575 622	10 492 212	2 332 952	6 755	(1 345 726)	(1 338 971)	11 486 193
Insuffisance (excédent) des produits par rapport aux charges	434 234	-	434 234	931 398	(3 032)*	(1 428 928)	(1 431 960)	(66 328)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	1 729	(1 729)	-	-
Virements interfonds (note 7)	50 000	-	50 000	66 564	-	(116 564)	(116 564)	-
Solde au 31 mars 2012	5 400 824	5 575 622	10 976 446	3 330 914	5 452	(2 892 947)	(2 887 495)	11 419 865
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	329 192	-	329 192	1 717 967	(2 352)*	(358 079)	(360 431)	1 686 728
Virements interfonds (note 7)	50 000	718 654	768 654	65 765	-	(834 419)	(834 419)	-
Solde au 31 mars 2013	5 780 016	6 294 276	12 074 292	5 114 646	3 100	(4 085 445)	(4 082 345)	13 106 593

* Correspond à l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

États des flux de trésorerie

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 686 728	(66 328)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 352	3 032
Variation de la juste valeur des placements	(809 691)	314 605
Perte nette (bénéfice net) de la filiale (note 5)	1 884 334	(18 282)
Projet Développement 5300 (Note 5)	(2 855 984)	-
	(92 261)	233 027
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	15 459	60 224
Frais payés d'avance	(20 373)	11 035
Créditeurs et charges à payer	(39 926)	(33 490)
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary	2 502	(46 439)
Produits reportés	34 141	29 140
	(100 458)	253 497
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 729)
Variation des placements du portefeuille de placements	1 613 842	(351 453)
Investissement dans la filiale (note 5)	(707 838)	-
	906 004	(353 182)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	805 546	(99 685)
Encaisse au début	103 140	202 825
Encaisse à la fin	908 686	103 140

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

1. Statut et objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital St. Mary est le résultat de la fusion de la Fondation de l'Hôpital St. Mary et de la Fondation de l'Hôpital Reine-Élizabeth de Montréal, qui a eu lieu le 1^{er} avril 2004, en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Le but de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary qui ne sont pas subventionnés par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est classée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Fondation a adopté les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} avril 2011 et la Fondation a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de la Fondation selon les nouvelles normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, la Fondation :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des soldes de fonds, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. Les ajustements qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement.

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux instruments financiers lui permettant de comptabiliser à la juste valeur les placements détenus à la date de transition.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le Fonds de dotation, les Fonds affectés et le Fonds général. Tous les dons reçus sont classés conformément aux directives des donateurs ou, dans le cas des dons non assortis de directives des donateurs, en fonction des objectifs approuvés périodiquement par les administrateurs de la Fondation. De plus, tous les fonds sont investis selon les lignes directrices de l'énoncé de directives et des objectifs d'investissement de la Fondation.

a) Fonds de dotation

Les fonds affectés d'origine externe sont sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé.

Les fonds affectés d'origine interne sont sujets à l'approbation des administrateurs de la Fondation. Seul un pourcentage prédéterminé des revenus du fonds peut être utilisé en accord avec la politique de gouvernance des capitaux de la Fondation.

b) Fonds affectés

Les fonds affectés d'origine externe sont sujets aux exigences spécifiées par les donateurs.

c) Fonds général

Les fonds non affectés ne sont pas sujets à des stipulations spécifiques et doivent être utilisés à la discrétion des administrateurs de la Fondation au bénéfice exclusif du Centre hospitalier de St. Mary.

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations corporelles et leur amortissement.

Dons

Les promesses de dons sont présentées à la note 8 et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables (suite)

Biens et services reçus à titre gratuit (suite)

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Investissement dans la filiale

La Fondation comptabilise l'investissement dans sa filiale en propriété exclusive, 9030-9329 Québec Inc., qui possède l'immeuble situé au 5300, chemin de la Côte-des-Neiges, en utilisant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La Fondation comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. La juste valeur des placements est basée sur la confirmation reçue du gestionnaire qui s'occupe de gérer le portefeuille de placements. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, les cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les éléments monétaires des bilans sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes résultant de la conversion sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée des placements. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Portefeuille de placements

	31 mars		1 ^{er} avril 2011
	2013	2012	
	\$	\$	\$
Liquidités	235 405	150 873	29 768
Obligations – canadiennes	2 977 377	3 277 860	3 339 097
Actions – canadiennes	2 137 391	2 405 426	2 595 932
Actions – américaines	4 574 706	4 894 871	4 727 385
	9 924 879	10 729 030	10 692 182

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

4. Portefeuille de placements (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée au risque du marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif. La concentration du risque est minimisée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises américaines. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change effectif au 31 mars, lequel était de 1,0156 en 2013 (0,9975 en 2012 et 0,9696 en 2011).

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt et l'échéance des obligations sont illustrés à leur juste valeur de la façon suivante :

	Échéance			Total
	De 0 an 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
	\$	\$	\$	\$
Au 31 mars 2013				
Obligations canadiennes				
1,41 % à 6,75 %	1 980 218	-	-	1 980 218
2,10 % à 11,00 %	-	997 159	-	997 159
	1 980 218	997 159	-	2 977 377

Au 31 mars 2012

Obligations canadiennes				
0,00 % à 10,95 %	1 996 463	-	-	1 996 463
1,56 % à 11,00 %	-	1 148 395	-	1 148 395
8,50 %	-	-	133 002	133 002
	1 996 463	1 148 395	133 002	3 277 860

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

4. Portefeuille de placements (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

	Échéance			Total
	De 0 an 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} avril 2011				
Obligations canadiennes				
0,00 % à 8,75 %	1 767 490	-	-	1 767 490
1,57 % à 11,00 %	-	977 939	-	977 939
4,45 % à 10,13 %	-	-	593 668	593 668
	1 767 490	977 939	593 668	3 339 097

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la fondation possède des obligations. Il y a un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Investissement dans la filiale

	31 mars		1 ^{er} avril 2011
	2013	2012	
	\$	\$	\$
9030-9329 Québec Inc., en propriété exclusive			
Avance, sans intérêt ni modalités de			
remboursement	4 593 262	1 029 440	1 029 440
Actions, à la valeur de consolidation	(2 150 363)	(266 029)	(284 311)
	2 442 899	763 411	745 129

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

5. Investissement dans la filiale (suite)

Au cours des dernières années, la Fondation a agi à titre d'agent au nom de sa filiale pour certaines activités. Dans le cadre de ses activités, la Fondation a fourni de l'assistance en terme de gestion de projet et de financement des améliorations locatives ainsi que des dépenses de prédéveloppement relativement à la planification et à la construction du nouveau bâtiment à des fins médicales au 5300, Chemin de la Côte-des-Neiges (« Projet Développement 5300 »).

Auparavant, les dépenses reliées à ces activités furent enregistrées dans la Fondation. Au cours de l'année, ces dépenses furent formellement transférées dans la filiale, puis un montant à recevoir pour ces sommes fut comptabilisé.

Le résultat pour la Fondation fut d'enregistrer le recouvrement de 2 855 984 \$ précédemment passé dans les dépenses qui est partiellement contrebalancé par la comptabilisation de la perte de la filiale qui a fortement augmenté à la suite du transfert de ces coûts. En avril 2013, la filiale a remboursé 200 000 \$ du prêt.

La filiale n'est pas consolidée dans les états financiers de la Fondation. L'information financière relative à la filiale au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, et pour les exercices terminés à ces dates, se détaillent comme suit :

	31 mars	
	2013	2012
	\$	\$
Actifs totaux	2 523 565	850 351
Passifs totaux	4 673 928	1 116 380
Capitaux propres déficitaires	(2 150 363)	(266 029)
Produits totaux	478 171	418 061
Charges totales	2 362 505	399 779
(Perte nette) bénéfice net	(1 884 334)	18 282

6. Immobilisations corporelles

	31 mars 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	144 754	141 654	3 100
Améliorations locatives	149 781	149 781	-
	294 535	291 435	3 100

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

6. Immobilisations corporelles (suite)

	31 mars 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	144 754	139 302	5 452
Améliorations locatives	149 781	149 781	-
	294 535	289 083	5 452

	1 ^{er} avril 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	143 025	136 312	6 713
Améliorations locatives	149 781	149 739	42
	292 806	286 051	6 755

7. Virements interfonds

En accord avec la politique de gouvernance des capitaux de la Fondation, des virements interfonds sont effectués sur une base trimestrielle afin de distribuer les revenus de placement et les frais liés. De plus, le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique du Centre hospitalier de St. Mary. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de levée de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes.

8. Promesses de dons à recevoir

En fin d'exercice, la Fondation avait des promesses de dons à recevoir totalisant 8 785 830 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2022 comme suit :

	\$
2014	2 200 830
2015	1 815 000
2016	1 115 000
2017	900 000
2018	555 000
2019	550 000
2020	550 000
2021	550 000
2022	550,000

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

9. Engagements

La Fondation s'est engagée envers le Centre hospitalier de St. Mary pour les montants suivants :

	\$
Ophtalmologie	136 000
Women's Health Initiative	193 272
CT Scan pour la salle d'urgence	500 000
Chaire McGill	227 500
Rossy Cancer Network	3 600 000
Recherche médicale, aide et subventions	1 935 000
Projet de développement du campus	10 000 000
	<u>16 591 772</u>

Les montants déboursés relatifs à ces engagements dépendront du moment où l'Hôpital St. Mary effectuera ces projets. De plus, la Fondation a des engagements annuels allant jusqu'à 250 000 \$ afin d'appuyer les chaînes de recherche.

10. Instruments financiers

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit dans la mesure où les donateurs peuvent éprouver des difficultés financières et ainsi être incapables de respecter leurs engagements. Toutefois, la Fondation possède un nombre varié de donateurs, minimisant la concentration du risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses opérations de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2013, ses obligations financières les plus importantes sont des créanciers et charges à payer et des sommes à payer à l'Hôpital St. Mary.

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY

Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary
des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Annexe

	2013	2012
	\$	\$
Des fonds affectés		
Soins de première ligne – Fonds de cancérologie	157 705	215 289
Médecine	66 993	15 941
Fonds de pharmacie	67 358	55 528
Unité de chirurgie journalière	1 509	-
Avancement professionnel	96 532	36 331
Psychiatrie	13 440	13 440
Société historique QIE	-	32 233
Dialyse rénale	5 620	6 444
Ophtalmologie	3 046	4 347
Unité de soins intensifs	-	700
Gériatrie	3 125	1 505
Médecine familiale	6 633	9 560
Unité d'enseignement clinique – 5 ^e sud	3 745	3 627
Autres projets – projets externes	5 035	6 134
Clinique diabétique	8 782	7 536
Initiative pour le bien-être des femmes	220 035	42 406
Auxiliaire de l'Hôpital St. Mary	3 959	-
	663 517	451 021
Du Fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 755 000	1 675 000
Équipement et construction	2 636 503	360 908
	4 391 503	2 035 908
Total des dons	5 055 020	2 486 929